



ឯកសារដើម

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception) : 12 / 05 / 2014

ពេលវេលា (Time/Heure) : 15:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកដំបូង (Case File Officer/L'agent chargé) : *SAN V. RAN*

E236/4/2

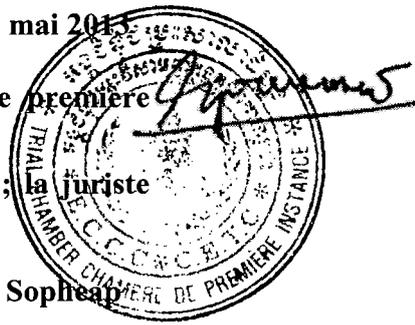
ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

- À:** Toutes les parties au dossier n° 002 Date: 21 mai 2014
- DE:** M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance
- COPIE:** Tous les juges de la Chambre de première instance ; La juriste hors-classe de la Chambre de première instance
- OBJET:** Versement au dossier et aux débats du manuscrit d'IN Sopheap



Durant l'interrogatoire de l'expert Philip SHORT à l'audience, il est clairement apparu que l'une des sources sur lesquelles s'est fondé cet expert – et qu'il a citée dans son livre intitulé *Pol Pot, Anatomie d'un cauchemar* (Doc n° E3/9) – était un manuscrit non publié d'IN Sopheap, intitulé « *KHIEU Samphan, Agrandi et réel* » (voir T., journée d'audience du 6 mai 2013, p. 94). La Chambre de première instance a alors présenté à M. SHORT une copie de ce manuscrit, en français et en khmer, et celui-ci a confirmé que c'était effectivement le document sur lequel il s'était fondé pour formuler ses conclusions (voir T., journée d'audience du 6 mai 2013, p. 131). Considérant que cet élément de preuve remplit les critères de pertinence et de fiabilité énoncés à la règle 87 3) du Règlement intérieur, la Chambre de première instance, de sa propre initiative, le déclare recevable et le verse aux débats en application des dispositions énoncées au paragraphe 4) de cette même règle.